



# Dossier de Presse

Mercredi 14 juin 2023



**FORUM** QUELS SONT  
MES DROITS ?

**GARRÉ DES SERVICES**  
**MARDI 20 JUIN 10 h 30 - 18 h 30**

## ► UNE 1<sup>ère</sup> ÉDITION

### LES OBJECTIFS DU FORUM

- Lutter contre le non recours aux droits (minima sociaux, santé, logement, emploi...) et faire connaître les structures ressources
- Capter un public qui ne sollicite pas systématiquement les institutions ou ne participeraient pas spontanément à des interventions de plus grande ampleur.



### LES CHOIX OPÉRÉS

**Le choix du lieu, du jour des horaires, ainsi que la participation d'une compagnie de théâtre forum ont été pensés pour répondre à ces objectifs :**

- Le Carré des Services se situe au cœur du quartier politique de la Ville du Grand Bellevue. Il est bien identifié par les herblinois.
- Sur le temps du déjeuner, le restaurant solidaire Océan accueille une cinquantaine de convives.
- Les mardis, le café des habitants est également ouvert. Ces deux structures accueillent un public isolé et fragile.
- La présence de l'ouvreur de parole sur le marché de Bellevue, ainsi que l'animation d'une conférence populaire, permettra de capter et de faire participer les habitants.

### L'ACCÈS AU DROIT (Relative à l'aide juridique)

Toute personne, quel que soit son âge, sa nationalité, son niveau de vie ou le lieu où elle habite, doit pouvoir, en-dehors de tout procès :

- Connaître ses droits et ses obligations
- Être informée sur les moyens de faire valoir ses droits ou d'exécuter ses obligations

De nombreuses personnes ignorent la nature et l'étendue de leurs droits mais aussi les recours dont elles disposent pour les faire respecter et obtenir ce qui leur est dû.

**« Accès au droit » signifie que chaque personne peut bénéficier gratuitement d'une information sur ses droits et devoirs et être en mesure de les faire valoir.**

La loi sur l'accès au droit (loi n° 91-647 du 10 juillet 1991 relative à l'aide juridique, modifiée par la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI<sup>e</sup> siècle) prévoit l'institution, dans chaque département, d'un Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD). L'accès au droit consiste à offrir, dans des lieux accessibles à tous, des services :

- d'information sur les droits et devoirs des personnes
- d'orientation vers les structures chargées d'assurer ou de faciliter l'exercice des droits
- d'aide à l'accomplissement des démarches nécessaires à l'exercice d'un droit ou l'exécution d'une obligation
- d'assistance par un professionnel compétent au cours de procédures non juridictionnelles, devant certaines commissions ou devant certaines administrations
- de consultations juridiques et d'assistance pour la rédaction ou la conclusion d'actes juridiques.



## LA LUTTE CONTRE LE NON-RECOURS

La lutte contre le non-recours aux prestations sociales fait partie des orientations majeures des politiques sociales en France, en raison du risque accru de précarité socio-économique et d'isolement des personnes n'ayant pas accès aux aides ou droits auxquels elles pourraient prétendre. En France, les travaux les plus récents montrent que le taux de non-recours à certaines prestations sociales peut dépasser 30 % .

- 34% de non recourants pour le RSA
- Le taux de non recours à la Complémentaire santé solidaire (CSS) s'élevait en juin 2021 à 48%, allant jusqu'à 73% pour la CSS payante
- Entre 25 % et 42 % des salariés éligibles ne recourent pas à l'assurance chômage (source ODENORE, Observatoire des non-recours aux droits et aux services) habitants.

Le non-recours aux droits peut s'expliquer par la méconnaissance des aides, les difficultés d'accès aux prestations et la crainte du regard porté par l'institution publique.

Le Baromètre d'opinion de la DREES est une enquête annuelle sur la perception des inégalités et l'opinion des individus sur les politiques sociales et de santé. Mise en place en 2000, l'enquête se déroule en face à face auprès d'un échantillon de 4 000 personnes représentatif de la population française résidant en France métropolitaine âgée de 18 ans ou plus.



### En 2021, selon le baromètre :

- Près de 3 Français sur 4 estiment que le non-recours aux prestations sociales est élevé
- Le manque d'information reste la principale raison avancée pour expliquer le non-recours
- Une connaissance des prestations moins élevée chez les hommes, les jeunes et les immigrés

	Minimum vieillesse*	Revenu de solidarité active**	Assurance chômage***
% de non-recourants (personnes éligibles ne percevant pas cette prestation)	50 % des personnes seules en 2016	34 % en 2018	30 % en 2018-2019
Nombre de personnes concernées	320 000 personnes	600 000 foyers chaque trimestre	540 000 personnes
Montants non versés par an	1 milliard €	Environ 3 milliards €	Non disponible



## De nombreux exposants

Aux côtés des services de la Ville de Saint-Herblain, une trentaine d'exposants ont répondu présents.

### Les services municipaux

- CCAS - Centre communal d'action sociale
- Espace France service
- Pôle service public
- Médiation numérique, aide aux démarches

### Les services publics

- CAF (Caisse d'Allocation familiale)
- MSA (Mutuelle sociale agricole)
- CARSAT (Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail)
- Département (Espace départemental des solidarités (EDS))
- DRFIP (Direction régionale des finances publiques)

### La santé

- CPAM (Centre primaire d'assurance maladie)
- Centre d'Examens de santé de Loire Atlantique
- Maison de santé de Bellevue
- Les complémentaires santés partenaires : AESIO, MBA, MCRN et Groupama

### L'insertion

- Maison de l'emploi et mission locale
- ANEF FERRER (accompagnement des bénéficiaires du RSA)

## La Maison de la Justice et du droit

- Ordre des avocats
- Ordre des notaires
- Commissaire de justice
- Conciliateur de justice
- Défenseur des droits
- La Ligue des droits de l'homme
- CRESUS (Chambre régionale du surendettement social)
- CIDFF (Centre d'Information sur les droits des femmes et des familles)
- ISTF44 (Information et soutien aux tuteurs familiaux)
- ADAES 44 (Association départementale d'accompagnement éducatif et social)
- AAERF (Association atlantique espace rencontre famille)

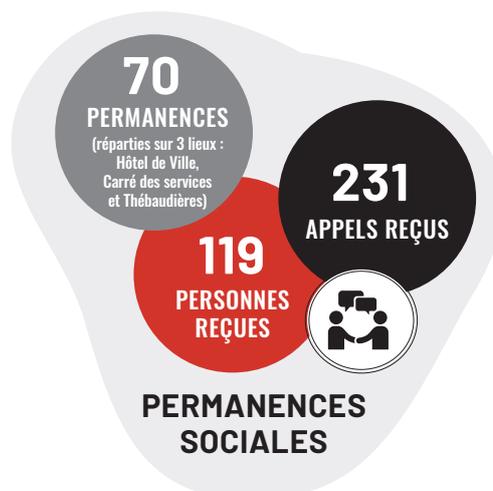
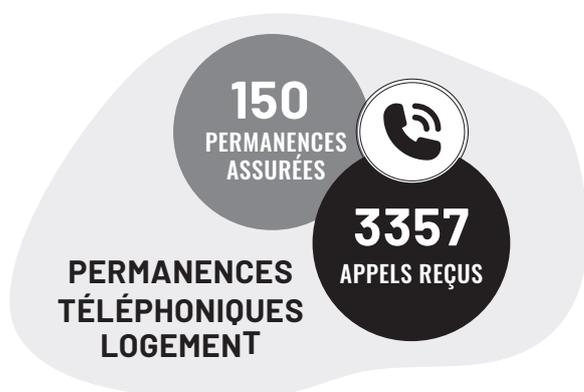
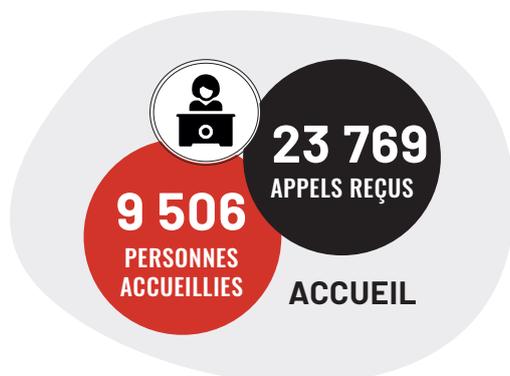
## La consommation et le logement

- ADIL (Agence départementale d'Information sur le logement)
- Les visites eau énergie de Nantes Métropole
- CLCV (Consommation logement et cadre devie)
- CSF (Confédération syndicale des familles)



# 2022

## Le service Action sociale en quelques chiffres



**CCAS** : Aide au paiement de factures, aide alimentaire, aide à la pratique sportive et culturelle + Accès à des contrats d'assurance habitation et aux mutuelles complémentaires négociées par la ville. Le service action sociale propose également des accompagnements sociaux et budgétaires aux Herblinois.

## L'ACTUALISATION DU RÈGLEMENT DES AIDES FACULTATIVES DU CCAS

### L'un des projets marquants de l'année 2022

Avec les évolutions suivantes :

- Augmentation du montant maximal des aides alimentaires
- Augmentation du montant des aides au paiement des charges
- Nouveautés relatives aux modalités d'attributions : possibilité de reconduction d'aides financières sur 3 mois et cumul possible de deux types de demandes dans une même aide financière
- Intégration des expérimentations au règlement des aides facultatives : paniers légumes, aide à la blanchisserie
- Simplification du mode de calcul des aides à la vie quotidienne (prise en compte des dépenses réelles)
- Lecture simplifiée du règlement : création de fiches par dispositifs d'aides et intégration de mention sur les conséquences des incivilités
- Communication ciblée auprès des Herblinois : SMS groupés, flyers, vidéos, réseaux sociaux, actions collectives



### Contact presse

Ville de Saint-Herblain

Cabinet du maire - Service information et communication

T 02 28 25 20 31 - [communication@saint-herblain.fr](mailto:communication@saint-herblain.fr)